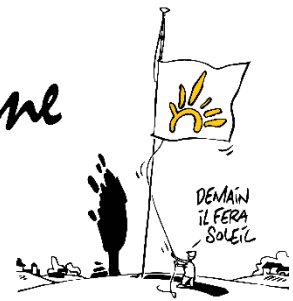




Confédération paysanne
de Haute-Savoie



Confédération Paysanne de Haute-Savoie

Maison de l'Agriculture
52, avenue des Iles
74 994 ANNECY cedex 9
Tel / Fax 04 50 88 18 47
conf74@orange.fr

Monsieur le Commissaire
enquêteur,
Communauté de Communes de la
Vallée de Thônes
Maison du Canton,
4 rue du pré de Foire,
74230 Thônes

Contribution à l'enquête publique SCoT Fier-Aravis

La Confédération Paysanne est un syndicat agricole représentatif au niveau départemental et national. Elle est porteuse d'un projet qui promeut une agriculture capable de relever les défis alimentaires, sociaux et environnementaux du présent et de l'avenir. Pour pouvoir le mettre en œuvre il est à la fois indispensable d'avoir des paysans nombreux et formés, mais aussi des politiques publiques adaptées. A ce titre, l'élaboration d'un SCoT fait partie des outils nécessaires pour construire un avenir viable et vivable. Nous souhaitons donc apporter notre contribution à cette enquête publique et à la massive mobilisation citoyenne qui a émergé suite au porté à connaissance du projet de SCoT Fier-Aravis.

Comme l'a démontré la nombreuse participation de jeunes à la réunion publique du 6/01 à Thônes, ceux-ci sont inquiets pour le devenir de ce territoire et son avenir. A la lecture des documents mis à disposition, nous ne pouvons que partager ces interrogations.

Alors que le territoire des Aravis a construit sa spécificité et son image en partie grâce à ses productions agricoles de qualité (avec notamment deux fromages AOP dont il est le berceau) et un bon équilibre entre les différentes activités économiques, nous constatons que le projet présenté est un changement d'échelle et de nature qui va à l'encontre des enjeux à venir.

Une révision insuffisante pour la préservation des terres agricoles

Alors que la circulation massive des marchandises ne pourra se poursuivre indéfiniment, la résilience d'un territoire c'est en premier lieu sa capacité à augmenter son autonomie alimentaire. Le projet de diminution des surfaces destinées à l'artificialisation est un premier pas qui mérite d'être encouragé et renforcé, et ce d'autant plus que ce sont les

surfaces à fort potentiel agricole qui ont déjà largement disparues. Il faut donc faire plus aujourd'hui et se fixer un objectif ambitieux pour atteindre 0% de consommation foncière en Haute Savoie.

Nous invitons les élus locaux à traduire en acte ces ambitions qui sont également portées par le gouvernement¹, le préfet de Haute Savoie², et la mission d'information commune de l'Assemblée Nationale sur le foncier agricole³.

Plus spécifiquement pour conserver de nombreuses fermes à taille humaine dont la viabilité est totalement dépendante du respect des cahiers des charges AOP, il est indispensable de conserver toutes les surfaces agricoles de vallée.

Quant au principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser) seul Eviter est à mettre en œuvre et Compenser est inacceptable dans les espaces naturels et agricoles.

Des objectifs de croissance de la population permanente et touristique inadaptés

Ce territoire enclavé ne pourra pas supporter une croissance de population touristique et résidente infinie. Elle se fera au détriment des résidents locaux permanents, du fait du surenchérissement de l'accès à l'habitat locatif ou en propriété.

De plus le projet d'ascenseur valléen aura un effet d'aspirateur vers des espaces aujourd'hui préservés et va contribuer à générer un flux de circulation supplémentaire alors que le trafic routier a atteint un niveau incompatible avec la qualité de vie des riverains et la préservation d'un environnement sain.

L'eau, une ressource insuffisamment prise en compte

Sécheresse 2018, stress hydrique 2019, alerte à l'eau potable à la Clusaz et aux Villards sur Thônes les impacts du changement climatique sont déjà présents et vont s'accroître. La ressource en eau doit donc être partagée parcimonieusement. La consommation haussière de l'eau pour des activités de loisirs menace l'environnement et la population des communes proches mais également des communes en aval.

La Confédération paysanne est donc opposée à la création de retenues collinaires au remplissage incertain sur des surfaces fertiles pour des usages non vitaux. De plus le risque d'adjuvants pour faciliter la production de la neige artificielle n'est pas exclue ce qui entraînerait une pollution supplémentaire. Nous rejetons donc ces projets d'installation.

Le tout ski plutôt que l'agriculture de qualité ?

Le choix annoncé dans le SCOT d'un développement touristique anachronique générateur de nombreuses externalités négatives transformera un espace remarquable en un lieu banalisé pour une clientèle peu soucieuse des défis planétaires à venir. Au contraire, les filières agricoles ont su tirer parti des potentialités renouvelables du territoire, en structurant une agriculture spécifique et un savoir-faire original. Nous ne souhaitons pas faire partie de la génération qui gaspillera ce potentiel emprunté à nos enfants.

Pour la Confédération Paysanne, les projets d'UTN doivent donc être retirés du SCOT. Cela permettra de sauvegarder les particularismes qui ont fait la renommée des Aravis et qui ont permis à des générations de vivre dans ce milieu montagnard.

¹ « Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette » Plan Biodiversité, adopté lors du comité interministériel du 4 juillet 2018, Axe 1.3.

² Discours à la session Chambre d'Agriculture du 29 novembre 2019

³ Plus exactement celle-ci vise « la neutralité en termes de dégradations des terres » [Rapport d'information](#) déposé le 15 décembre 2018 par la mission d'information commune sur le foncier.